

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 33

Rubrik: Les femmes à l'oeuvre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

introduit par la motion Daucourt. M. Daucourt avait déjà déposé en mars cette motion : « Le Conseil fédéral est invité à étudier quelles sont les mesures à prendre pour lutter de façon plus efficace contre l'alcoolisme », qu'il a développé le 11 juin. Après avoir rappelé les heureuses mesures prises pour combattre l'alcoolisme dans notre armée¹, il a énuméré les réformes qui lui paraissent le plus désirables, soit : 1. Mesures pénales à introduire dans le Code pénal suisse contre l'ivrognerie, notamment la déchéance de la puissance paternelle pour les ivrognes ; 2. Impôt sur la bière ; 3. Relèvement de la limite de vente au détail des boissons distillées qui est maintenant fixée à deux litres seulement ; 4. Option locale ou cantonale en ce qui concerne l'eau-de-vie ; 5. Augmentation de prix de l'alcool, qui n'est possible que si l'on supprime les privilèges des bouilleurs de cru ou si on le restreint de façon notable.

Cette motion a été appuyée par MM. Chuard et Ming, le premier insistant sur la suppression du privilège des bouilleurs de cru. M. Motta, président de la Confédération, a accepté la motion au nom du Conseil fédéral, et s'est déclaré prêt à faire étudier les principales réformes proposées, spécialement en ce qui concerne les distilleries libres. Espérons qu'il y a là plus et mieux que de bonnes paroles, mais souhaitons aussi qu'un vigoureux mouvement d'opinion publique vienne prouver au Conseil fédéral combien cette mesure est nécessaire.

Signalons en terminant la proposition Daucourt concernant l'option locale ou cantonale qui intéresse directement les femmes, parce qu'elle a une portée, non seulement antialcoolique, mais aussi suffragiste.

E. Gd.

Les femmes à l'œuvre

I. En France

L'Assurance aux Mères et aux Enfants.

Avant la guerre, il existait déjà à Paris la « Ligue contre la mortalité infantile », dont le président est M. Paul Strauss, sénateur, et la secrétaire Mme Cardanne. L'horrible fléau qui fauche nos hommes jeunes sur les champs de bataille rendant

¹ Nous donnons ici, à titre documentaire, d'après la *Bataille antialcoolique*, le texte de l'ordre de l'adjudant-général de l'armée, en date du 28 avril 1915 :

« Par ordre spécial du général, je rappelle l'ordre du 4 septembre 1914 concernant les boissons alcooliques et la police des auberges ; cet ordre doit être complété par des mesures plus sévères.

« L'expérience a en effet démontré que l'ivresse est la cause principale des cas disciplinaires ou pénaux, survenus dans l'armée jusqu'à présent.

« On commence d'ailleurs à reconnaître que la consommation de l'alcool ne favorise ni le développement des capacités physiques et morales des hommes, ni surtout leur énergie, sans parler des suites préjudiciables qu'entraîne la consommation tant soit peu exagérée de l'alcool.

« Les commandants de troupes reçoivent en conséquence l'ordre de faire restreindre la consommation des boissons alcooliques. Ils emploieront à cet effet tous les moyens qu'ils jugeront propres et exposeront à la troupe la nécessité de pareilles mesures ; l'abus de l'alcool doit être sévèrement puni.

« 1. L'instruction sera donnée de telle manière qu'on répètera périodiquement à la troupe une théorie appropriée sur les effets de l'alcool. Les officiers feront en sorte de pouvoir toujours servir de bon exemple.

plus impérieux que jamais le devoir sacré de protéger les nouveaux-nés, l'une des premières œuvres sociales pendant la guerre fut l'extension de la Ligue contre la mortalité infantile. La nouvelle œuvre eut pour fondateurs, avec M. Paul Strauss et Mme Cardanne, le professeur Pinard, et fut placée sous le patronage actif de Mme la générale Michel. Rattachée par celle-ci au gouvernement militaire de Paris, elle a pu obtenir l'installation d'une permanence dans chaque mairie.

Cette œuvre prit le nom d'Office central d'Assistance Maternelle et Infantile. Elle avait non seulement à centraliser les œuvres multiples qui s'occupent de la maternité et de l'enfance : refuges, dispensaires, crèches, etc., il lui fallait encore se mettre en rapport avec l'Assistance publique pour obtenir les secours accordés par l'Etat aux mères nécessiteuses.

Ces secours, dont le plus important est le secours de 1 fr. 50 par jour, quatre semaines avant et quatre semaines après la naissance, sont répartis dans chaque arrondissement par le bureau de bienfaisance. De plus, les femmes nécessiteuses peuvent bénéficier pendant la guerre, soit de l'allocation militaire soit du secours de chômage, dont l'attribution se fait par les mairies. Les mairies distribuent également un grand nombre de bons pour le vestiaire municipal, les restaurants populaires, etc., œuvres qui secourent constamment les misères individuelles. Ceci nous explique l'utilité, pour l'Assistance maternelle et infantile, des permanences dont nous avons parlé plus haut.

Les circonstances m'ayant permis de suivre depuis le début le fonctionnement de l'une de ces permanences, celle du XVI^e arrondissement, je parlerai spécialement de l'action des déléguées de l'Office central dans le quartier qui s'étend entre l'Arc-de-Triomphe et le Bois de Boulogne. Ce quartier, qui paraît être l'un des plus aristocratiques de Paris, renfermait néanmoins, dans certaines vieilles maisons de Passy et d'Auteuil, bien des dénuements à secourir.

Les trois déléguées choisies officiellement étaient : Mmes Veil-Picard, fondatrice et directrice de pouponnières, Léon Brunschvicg, secrétaire de l'Union française pour le suffrage des femmes, et Léon Weil. Les déléguées de l'Assistance maternelle trouvèrent le dévouement le plus actif dans le maire, docteur Pierre Bouillet.

On s'occupa d'abord de la question du lait, déjà presque solutionnée par l'entente de Mme Léon Weill avec les laitiers qui

« 2. Les commandants de troupes favoriseront dans la mesure du possible tous les établissements et institutions de sociétés, « salles de soldats », etc., qui se donnent pour tâche de restreindre la consommation de l'alcool et la fréquentation des auberges.

« 3. Les commandants de troupes prendront les mesures nécessaires pour que les aubergistes tiennent aussi autant que possible des boissons non alcooliques à des prix modérés à la disposition de la troupe.

« 4. Les commandants de troupes feront savoir aux autorités locales de police et aux tenanciers des auberges, des cafés et des débits de boissons, que, dans l'intérêt de la discipline militaire, il est interdit :

« a) De verser à boire à des soldats (et en général à toutes les personnes soumises aux lois militaires) jusqu'à ce qu'ivresse s'ensuive, et surtout de servir à boire à des personnes qui sont déjà manifestement en état d'ivresse ;

« b) De donner encore à boire à des soldats et de tolérer leur présence dans les auberges, après l'heure de police fixée pour les militaires ;

« c) De vendre aux soldats des boissons alcooliques pour emporter. (Sont exceptées naturellement les boissons qui doivent être touchées par ordre des commandants de troupes.)

5. Les soldats qui contreviendront à ces prescriptions doivent être sévèrement punis. »

s'étaient engagés, dès le jour de la mobilisation, à réserver le lait pour les nourrissons et les malades. Puis on rechercha les maisons qui pouvaient recevoir les femmes sur le point de devenir mères; un appel fut adressé aux sages-femmes; le transport d'urgence fut assuré. Ensuite commença dans les meilleures conditions possibles l'exode des enfants vers la campagne; plusieurs colonies furent organisées au bord de la mer, un arrangement eut lieu avec les compagnies de chemins de fer pour le départ des colonies enfantines.

Les demandes de secours ne tardèrent pas à affluer. Ils fallait orienter les femmes qui se présentaient vers les secours de la mairie ou du Bureau de bienfaisance qui pouvaient faire droit à leur requête. La tâche des déléguées se multipliant et se compliquant, on créa un bureau qui comprend une secrétaire : Mme Jane Misme, directrice du journal *La Française*, et une trésorière, Mme E. Dreyfus, chargée également des fiches établies pour chaque famille assistée. Sur ces bases a fonctionné, jusqu'à ces dernières semaines, la permanence de l'Assistance maternelle dans notre arrondissement. Mme la générale Michel, accompagnée par le docteur Pinard, lui fit plusieurs visites et constata son activité avec une très grande satisfaction.

Mais à mesure que s'augmentait le nombre des femmes et des enfants secourus, à mesure que les cas de misère matérielle et morale se présentaient plus variés, les déléguées, en pénétrant dans la vie de leurs protégées, sentaient mieux le besoin qu'auraient eu certaines femmes de recevoir des conseils et une protection constante. Beaucoup ne savaient ni soigner leurs nouveaux-nés, ni prendre pour elles-mêmes des soins d'hygiène, plusieurs habitaient des logis malsains, la misère avait conduit quelques-unes à la débauche ou à l'ivrognerie. Pour la protection des mères et des enfants, la permanence établie dans chaque mairie était une mesure utile, mais insuffisante. Ce qu'il faut, c'est aller chez la mère et les nourrissons, voir où et comment ils vivent, si leur linge est propre, s'ils respirent le cube d'air nécessaire à la santé, si la maman sait baigner et emmailletter son petit. Le docteur Bouillet, maire du XVI^e arrondissement, qui comprend ainsi l'assistance maternelle et infantile, vient de faire appel à des dames expérimentées et dévouées, et les a priées de se rendre dans toutes les familles inscrites pour les secours de la mairie, du Bureau de bienfaisance, ou signalées par les diverses œuvres d'assistance. Il créait ainsi une équipe de visiteuses dont le service est venu s'adjoindre à celui des déléguées. Les visiteuses suivent les familles qui ont besoin de conseils et de direction, et elles font des rapports qui facilitent l'attribution des secours : bons de chauffage, de vestiaire, de repas, de lait, secours en argent, assistance aux familles nombreuses, aux infirmes, etc.

Cette organisation de l'œuvre d'assistance aux mères et aux enfants, qui est le résultat d'une étude de plusieurs mois, doit survivre à l'époque douloureuse que nous traversons. Elle est une institution sociale sur laquelle nous fondons des espérances. Nous voulons non seulement lutter contre la mortalité infantile, nous voulons aussi fortifier notre race. Il nous faut des enfants robustes qui deviennent dans l'avenir des hommes courageux et des femmes saines. Il nous faut des familles nombreuses. Que toute femme ait la certitude d'être aidée, protégée, secourue suivant ses besoins, et la maternité ne sera plus évitée comme une charge, elle sera recherchée comme un honneur. C'est vers ce but que tendent nos efforts pour la prospérité de notre Patrie.

Marthe PATTEZ.

II. En Angleterre

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques extraits du rapport récemment paru sur l'activité du Bureau de Londres de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, transformé en Comité international féminin de secours. Ceci d'autant plus que ce travail d'une portée largement et généreusement internationale, pour un pays belligérant surtout, a été en quelque sorte officiel, l'ambassadeur américain, qui devait s'occuper du sort des Austro-Hongrois et des Allemands se trouvant en Angleterre et le Home Office, chargé des enquêtes à cet égard, ayant accepté très volontiers l'aide de ce Bureau.

Plusieurs Commissions furent constituées avec l'aide de plusieurs sociétés dont le siège est à Londres : commission d'enquêtes, commission de rapatriement, commission de vestiaires, commission des finances, bureau de presse, correspondance générale, etc. On dit souvent que personne n'est indispensable, mais cette fois chacun et chacune le fut.

Les Allemandes surtout ont eu recours à nous. Une vieille dame, qui tenait une pension, maintenant complètement déserte, et dont la petite rente n'était plus payée, a été régulièrement secourue par le groupe suffragiste local. Une autre, abandonnée par son mari avec deux enfants, a été également aidée pécuniairement. Une gouvernante allemande, habitant depuis bien des années l'Angleterre, qui était devenue sa patrie, sans amis dans son propre pays, a fini par être hospitalisée chez un éminent professeur et chez sa femme. Un grand nombre de jeunes filles, institutrices ou engagées volontaires, dont une s'était vue réduite à vendre ses cheveux pour acheter de quoi manger ! ont été rapatriées par escouades, par les soins d'une Commission spéciale du Bureau international, dont les membres non seulement organisent les départs, étudient les horaires, préparent des provisions, mais encore accompagnent ces jeunes filles jusqu'à la frontière de leur pays. La dernière de ces caravanes comprenait quarante personnes, et a séjourné longuement dans la chambre à fouiller des douanes, une femme qui en faisait partie ayant caché 58 livres (1450 fr.) en or dans son chignon ! Parfois, nous avons eu à rapatrier des personnes de conditions bien diverses : une vieille dame d'une des meilleures familles de la noblesse allemande ; une femme avec deux jumeaux de 8 mois ; deux fillettes de 11 et 13 ans, que leur père, partant pour l'Amérique, remettait à sa mère à lui, en Allemagne, etc.

Les Tchèques se trouvaient spécialement dans une situation difficile, ayant grand peine à regagner leur pays, d'une part, et d'autre part étant classées en Angleterre comme des ennemies. Un des cas les plus typiques fut celui d'une suffragiste de Prague venue à Londres en pleine paix pour y étudier le mouvement féministe. Brusquement, la guerre coupa toute relation avec les siens, et elle se trouva sans le sou. Mais très vite, il lui arriva, ainsi qu'elle l'écrivit elle-même « un miracle » : l'hospitalité complète et tous les avantages de l'établissement lui furent offerts par le collège féminin de Bangor, ainsi qu'à quatre autres femmes étrangères bloquées en Angleterre par la guerre. En profitèrent avec elle une jeune Polonaise qui ne recevait plus l'argent qu'on lui adressait de son pays ; un autre professeur tchèque, et deux jeunes journalistes, l'une Russe, l'autre Danoise.

... Dans la règle, notre Bureau ne s'est pas occupé des Anglaises, d'autres sociétés s'étant chargées de cette tâche. Des exceptions ont toutefois été faites en faveur de compatriotes qui avaient dû quitter la France ou l'Allemagne, et que la guerre avait privées de leur gagne-pain : des institutrices anglaises ayant fui Berlin, ou des femmes d'employés aux étables de Chantilly. Le sort des Anglaises ayant épousé des étrangers constitue un

problème très inquiétant. Des centaines de sommeliers et de garçons coiffeurs ont dû, étant étrangers, abandonner leur travail, et leurs familles se trouvent souvent dans la plus noire misère.

En résumé, notre Bureau s'est occupé d'août à novembre de 1400 cas, dont 450 concernaient des Allemandes¹.

...Notre Bureau a également la tâche de faire des enquêtes sur le sort des « disparus » de la guerre : civils internés dans des camps de concentration ; marins se trouvant en pleine mer sur des vaisseaux de toutes les nations ; réfugiés belges ou français, etc. Il est naturellement en rapports avec des Bureaux du même genre, en particulier avec ceux de Lausanne et de Genève. Voici un des cas les plus typiques qu'il lui a été donné de résoudre :

Une veuve, réfugiée belge, cherchait sa fille, âgée de seize ans, partie pour le Caire avec des artistes de music-hall sous la direction d'une Allemande. Elle ne pouvait fournir aucune adresse, et la fille ignorant totalement ce qu'était devenue sa mère, il semblait impossible d'arriver jamais à les réunir ! Mais la branche du Caire de la National Vigilance Association finit par retrouver la jeune fille, qui est maintenant en route pour l'Angleterre.

...Enfin, notre Comité s'est beaucoup occupé des réfugiés belges en Hollande. Un de nos membres, miss Walsh, qui ramenait de jeunes Allemandes chez elles, fut témoin de l'envahissement de Flessingue par 80.000 fugitifs d'Anvers, qui manquaient de tout. Elle télégraphia à notre présidente, miss Mac-Millian, et le soir du même jour, il partait pour Flessingue quatre grands wagons de farine, de lait condensé, de chocolat et de biscuit, les interdictions d'exportation ayant été levées pour nous.

Plus tard, grâce à l'appui de la presse et à des dons généreux, nous avons pu continuer à envoyer en Hollande des vêtements et de la nourriture pour les malheureux réfugiés belges, puis de l'argent, quand des sociétés de secours se sont constituées là-bas.

* * *

Voici maintenant un des moyens étudiés et mis à exécution par l'Union nationale des Sociétés suffragistes pour diminuer le terrible chômage féminin qui a sévi là bas comme chez nous.

... Le but de quelques-unes de nos organisations féministes a été d'introduire chez nous des industries nouvelles, afin de créer ainsi un gagne-pain à des femmes et à des jeunes filles que la guerre a réduites au chômage. L'industrie des jouets bon marché, provenant jusqu'à présent presque uniquement d'Allemagne, est du nombre. La critique faite aux jouets anglais était en effet leur prix élevé, et c'est là que réside la principale difficulté. Pratiquement, tous les jouets sont faits à la main ; l'apprentissage exige un certain temps ; et comme il est impossible en ce moment d'engager où que ce soit un capital important, les jouets ne peuvent être exécutés qu'en petite quantité, ce qui naturellement élève leur prix.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que le premier but d'un jouet est d'amuser l'enfant et de l'engager à « jouer » avec lui. C'est ce qu'oublient trop souvent les adultes. Le jouet qui a le plus de succès est certainement celui qui fait le plus fortement appel à l'imagination. Et c'est pourquoi une mécanique

compliquée pourra paraître fort ingénieuse, mais n'éveillera nullement l'imagination de l'enfant, cette précieuse et admirable faculté.

Un des jouets de l'Union nationale qui a obtenu le plus de succès est certainement « la boîte Cottage », un charmant dépliant en couleur, avec maisonnette, jardin, et deux petits arbres, qui ne coûte qu'un shelling. D'autres jouets bon marché : un minuscule berceau de poupée à 4 pence ; une malle de poupée à 1 shelling ; un cochon blanc un peu plus cher ; un trousseau de poupée, coupé et préparé, accompagné de ciseaux, dé, aiguilles et des indications nécessaires pour coudre, etc. Enfin, le « trousseau de la Croix-Rouge », comprend une poupée en chemise de nuit, avec des oreillers, des draps marqués d'une croix rouge, des bandes, des mouchoirs, etc., etc.

La fabrication des jouets est faite semble-t-il, pour les femmes. Elles ont, en effet, en plus de l'adresse des doigts, l'amour instinctif de l'enfant, et peuvent sympathiser avec lui et répondre à ses désirs, en créant des jouets nouveaux.

(The Common Cause¹).

De-ci, De-là...

On nous écrit de Lausanne :

Quelques femmes, profondément émuës et tourmentées par la façon dont se fait la guerre, ne peuvent s'empêcher de protester, entre autres, contre l'usage des gaz asphyxiants dans les armées belligérantes.

Elles organisent parmi les femmes une pétition qui s'adressera au Conseil fédéral, et elles désirent, d'ici au 15 juillet, réunir autant de signatures que possible.

Elles adressent donc un vibrant appel à toutes celles de leurs sœurs qui voudront s'élever avec elles contre des pratiques que la conscience ne peut admettre.

On peut se procurer des formulaires de la pétition au Secrétariat, rue de Bourg, 25, Lausanne. En voici le texte :

PROTESTATION

« Les soussignées, femmes, mères, épouses et sœurs, protestent de toutes leurs forces et de la façon la plus énergique contre les procédés inhumains employés dans la guerre et spécialement contre l'usage de gaz asphyxiants et de matières toxiques ou inflammables.

« Elles demandent que les déclarations et conventions de La Haye, notamment la dernière déclaration du 29 juillet 1899 sur les gaz asphyxiants ou délétères, et le Règlement concernant les lois et les coutumes de la guerre, annexé à la quatrième convention du 18 octobre 1907, soient scrupuleusement observés, car ces déclarations constituent la seule garantie des nations civilisées en temps de guerre.

Elles font parvenir leur protestation au Conseil fédéral et au Bureau de la Paix à Berne, et demandent que les efforts de tous s'unissent pour mettre fin à des abus exécrables qui constituent autant d'attentats contre l'humanité. »

* * *

On nous écrit de Château-d'Œx :

Pour la quatrième fois depuis que le droit de vote, en matière ecclésiastique, a été octroyé aux femmes vaudoises, les femmes de

¹ M^{lle} L.-G. Heymann a adressé de Munich, au nom des Sociétés suffragistes allemandes, « ses plus chauds remerciements aux femmes anglaises pour l'aide précieuse et active qu'elles ont apportée aux femmes allemandes se trouvant en Angleterre ». Voilà des actes et des paroles qu'il est bon de faire connaître au milieu des manifestations de haine de nation à nation. (Réd.).

¹ Nous regrettons que l'auteur de ce très suggestif article n'ait pas indiqué combien peuvent gagner les femmes qui s'adonnent à ce nouveau métier. Il y a là un élément important du problème du chômage qu'il serait nécessaire de connaître. L'industrie des jouets bon marché en Allemagne était en effet une de celles où sévissait le plus le *sweating*. Le V^o d'Avenel a cité dans la *Revue des Deux-Mondes* les prix de 30 c. pour une douzaine de poupées en bois, de 1 fr. 50 pour un millier d'yeux de poupée en verre, le gaz et la matière première était à la charge de l'ouvrière, etc. Comment l'Union nationale a-t-elle pu payer ses ouvrières ? Ses expériences seront d'une incontestable utilité sociale. (Réd.).